



AVIS D'ABSENCE A UN EXAMEN

AVEC PRODUCTION D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Formulaire et pièces justificatives (certificat médical original, lettre d'accompagnement)
à transmettre **dans les trois jours suivant l'absence** à l'adresse suivante :

Secrétariat de logopédie, Bd du Pont-d'Arve 40-1205 Genève

COORDONNEES DE L'ETUDIANT-E	
Nom :	Prénom :
Adresse mail (etu) : @etu.unige.ch	N° immatriculation :
ADRESSE POSTALE COMPLETE A INDIQUER AU VERSO SVP	N° téléphone :

FORMATION EN COURS		
Baccalauréat universitaire	<input type="checkbox"/> Psychologie	<input type="checkbox"/> Sciences de l'éducation
Certificat complémentaire	<input type="checkbox"/> Psychologie	<input type="checkbox"/> Sciences de l'éducation
Maîtrise universitaire	<u>Psychologie</u> <input type="checkbox"/> Maîtrise en psychologie <input type="checkbox"/> Maîtrise en logopédie <input type="checkbox"/> Maîtrise en neurosciences	<u>Sciences de l'éducation</u> <input type="checkbox"/> Maîtrise AISE <input type="checkbox"/> Maîtrise FA <input type="checkbox"/> Maîtrise EDS <input type="checkbox"/> Maîtrise MAEPS
Autres	<input type="checkbox"/> Maîtrise MALTT <input type="checkbox"/> BULP <input type="checkbox"/> SMS <input type="checkbox"/> AZUR <input type="checkbox"/> Mobilité	

ABSENCE				
Date de début de l'incapacité :		Date de fin de l'incapacité :		
A REMPLIR PAR L'ETUDIANT-E		A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT		
Inscrire le code et l'intitulé du cours de l'examen couvert par le justificatif (ex : 742003, Les systèmes de formation et leurs contextes...) ⇒ joindre impérativement l'original du certificat médical justifiant l'absence		Examen excusé		F. INSCR
		oui	non	
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

EXIGENCES REGLEMENTAIRES (voir au verso)

Lieu, date : Signature de l'étudiant-e :

Lieu, date : Signature du (de la) Doyen-ne :



Nom et adresse postale complète et lisible:

.....
.....
.....
.....
.....

EXIGENCES REGLEMENTAIRES (Cf. règlements d'études)

L'étudiant-e excusé-e pour de justes motifs à un examen est automatiquement réinscrit pour cet (ces) examen(s) à la session suivante. Il incombe à l'étudiant-e de s'annoncer auprès du (ou des) enseignant(s) concerné(s) au plus tard un mois avant le début de la session concernée. En cas de non-respect de ce délai, l'étudiant-e recevra la note « 0 absence ». Les notes des autres examens présentés restent acquises.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le-la doyen-ne peut soumettre à l'examen d'un médecin-conseil les certificats médicaux produits par l'étudiant-e. Ce-tte dernier-ère doit pouvoir être atteint-e en vue, le cas échéant, d'une visite de contrôle.